



INEX NV
Meulestraat 19, B-9520 Bavegem
Tel.: 09/3638282 - Fax: 09/3623037
Estampille sanitaire: BE M157-II EG

Date de révision:
08/04/2026
Version: 11
première version: 06/10/2004
Page: 1/2

FICHE TECHNIQUE:
Inex crème fraîche 40% UHT 10L bag-in-box (art. 624)

DENOMINATION DU PRODUIT

Crème 40 %, traité UHT

EMBALLAGE INDIVIDUEL

Contenu : 10 L

Poids net: 9,90 kg

Poids brut: 10,227 kg

Emballage primaire: sac en plastic multiplis

Emballage secondaire: boîte en carton

Unité de vente: 96 x 10 L

VALEUR NUTRITIONNELLE par 100 ml

INGREDIENTS

Energie: 1557 kJ / 378 kcal

Matières grasses: 40 g

Dont saturés: 27 g

Glucides: 2,6 g

Dont sucres: 2,6 g

Protéines: 1,9 g

Sel: 0,05 g

CRÈME (40% mat.gr.), stabilisant: carraghénane.

RECOMMANDATIONS DE CONSERVATION ET DE L'USAGE

Température de conservation: max. 7°C

Conserver de préférence à max. 7°C, éviter les grandes fluctuations de température. Conservation limitée après ouverture à max. 7°C.

Validité: 4 mois après date de production

Fouetter entre 4 et 7°C

EAN-CODE

5410441991013

CHARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Gout, odeur, couleur: typique pour la crème UHT

Texture: liquide, viscosité légère

CHARACTERISTIQUES CHIMIQUES

pH: min. 6,50

Matières grasses: min. 40 %

CHARACTERISTIQUES MICROBIOLOGIQUES

Microbiologiquement stable (1662/2006/EC)

Listeria monocytogenes (fin de production): absent dans 25 ml (2073/2005/EC)



INEX NV
Meulestraat 19, B-9520 Bavegem
Tel.: 09/3638282 - Fax: 09/3623037
Estampille sanitaire: BE M157-II EG

Date de révision:
08/04/2026
Version: 11
première version: 06/10/2004
Page: 2/2

FICHE TECHNIQUE:
Inex crème fraîche 40% UHT 10L bag-in-box (art. 624)

INFORMATION d'ALLERGENES

Source	Présence dans le produit		Forme de présence	Cross-contamination ligne de production?		Présence dans la zone de production?	
	Oui	Non		Oui	Non	Oui	Non
<i>CE directive 1169/2011/CE</i>							
Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales		X			X	X	
Crustacés et produits à base de crustacés		X			X		X
Œufs et produits à base d'œufs		X			X	X	
Poissons et produits à base de poissons		X			X		X
Arachides et produits à base d'arachides		X			X		X
Soja et produits à base de soja		X			X	X	
Lait et produits à base de lait	X		crème	X		X	
Fruits à coque, à savoir: amandes (<i>Amygdalus communis</i> L.), noisettes (<i>Corylus avellana</i>), noix (<i>Juglans regia</i>), noix de cajou (<i>Anacardium occidentale</i>), noix de pécan (<i>Carya illinoensis</i> (Wangenh.) K. Koch), noix du Brésil (<i>Bertholletia excelsa</i>), pistaches (<i>Pistacia vera</i>), noix de Macadamia ou du Queensland (<i>Macadamia ternifolia</i>), et produits à base de ces fruits		X			X		X
Céleri et produits à base de céleri		X			X		X
Moutarde et produits à base de moutarde		X			X		X
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame		X			X		X
Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO ₂ total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant		X			X		X
Lupin et produits à base de lupin		X			X		X
Mollusques et produits à base de mollusques		X			X		X
<i>ALBA / liste Léda</i>							
Lactose	X		crème			X	
Cacao		X			X	X	
Glutamate (E620 – E625)		X			X		X
Viande de volaille		X			X		X
Coriandre		X			X		X
Maïs		X			X	X	
Légumineuses		X			X		X
Viande de bœuf		X			X		X
Viande de porc		X			X		X
Carottes		X			X	X	

Déclaration d'OMG

Ce produit ne contient pas d'ingrédients d'origine OMG (2001/18/CE, 1829/2003/CE, 1830/2003/CE et 1946/2003).

Déclaration d'irradiation

Ce produit n'est pas et ne contient pas d'ingrédients irradiés. (1999/2/CE)

Déclaration de contaminants et résidus

Ce produit est conforme à la législation européenne concernant des contaminants et résidus:

- contamination radioactivité (Dir.2016/52/CE)

- pesticides et biocides (396/2005/CE, 2009/128/CE, 1107/2009, 528/2012)

- médecines vétérinaires et promoteurs de croissances (470/2009/CE, 2017/625/CE, 1831/2003/CE, 37/2010/CE, Règlement (UE) 2019/6)

- teneur maximale métaux lourds, aflatoxine M1, dioxines et PCB selon la Directive (UE) 2023/915

Ce produit n'est pas en ne contient pas du matériel nano (selon Recommandation 2011/696/UE, Règlement 1169/2011/UE et Règlement 2015/2283/UE).

Déclaration de conformité des matériaux et objets d'emballage destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

Tous les matériaux et objets d'emballage en contact avec les produits alimentaires sont conformes à les règlements Européens 1935/2004, 2023/2006 et 10/2011.